

Quelques réflexions

sur l'aspect « *comment faire ?* » des travaux de Frédéric Lordon :

D'abord, un bref échange entre Fred et moi sur la question centrale de la qualité du processus constituant : (c'était aux [Rencontres Déconomiques d'Aix en Provence](#), en août 2011) :

Un peu plus tard, quand les jeunes gens de [La Mutinerie](#) me demandent qui interroger ensuite, je leur suggère évidemment Frédéric, mais en leur conseillant d'essayer un prisme particulier, original et important :

Enfin, l'exigence (bientôt constituante ?) de Frédéric sur la souveraineté se fait de plus en plus précise, plus politique qu'économique, de plus en plus opérationnelle ([ici sur France Inter, le 17 avril 2014](#)) :

Je viens de retranscrire, mot à mot, les paroles importantes martelées par Frédéric à l'heure de grande écoute de France Inter :

— « Ce qu'il y va, dans la rupture avec le néolibéralisme européen, c'est de l'annulation d'une opération qui est la caractéristique centrale de la construction européenne depuis le début des années 90, et sans doute depuis plus longtemps, — propriété de fait ou d'intention, je ne sais pas, je mentionne le débat, il serait intéressant mais on va le laisser de côté –, et qui tient en la soustraction de la souveraineté politique à toutes les échelles territoriales.

Alors il faut dire un mot d'abord de ce que c'est que la souveraineté, car c'est le lieu de toutes les confusions intellectuelles. La souveraineté est une idée qui a exclusivement à voir avec le fait de délibérer et de décider. La souveraineté, c'est que nous décidons. Ce ne sont plus les puissances divines qui nous dictent ce que nous devons faire, ce ne sont plus leurs envoyés spéciaux : c'est nous qui décidons. La souveraineté, c'est cela, et cela seulement.

Ainsi rigoureusement conçue, la souveraineté s'assimile en totalité à la démocratie. Le principe de la souveraineté, ça n'est pas autre chose que le principe démocratique lui-même, c'est-à-dire le droit de délibérer et de décider de toutes les matières qui intéressent les politiques publiques, tout le temps.

Or, ce droit de discuter et de rediscuter de tout tout le temps, qui est le cœur même de la démocratie, ce droit-là est annulé par la construction européenne puisqu'il existe un très grand nombre de politiques publiques qui ont été soustraites au périmètre de la délibération démocratique ordinaire, pour être sanctuarisées dans les traités, qui sont comme de juste inaccessibles, de telle sorte que, de toutes ces questions, absolument fondamentales (elles semblent lointaines, elles semblent abstraites, mais elles sont déterminantes pour les conditions matérielles d'existence des populations), de toutes ces questions, nous ne pouvons plus discuter.

Et j'en donne très rapidement la liste :

La Banque centrale doit-elle être dépendante ou indépendante ? On n'en discutera pas, la réponse a été donnée.

Doit-elle consacrer ses efforts uniquement à la lutte contre l'inflation, ou doit-elle se préoccuper de croissance et d'emploi ? On n'a plus le droit d'en discuter.

A-t-elle le droit de financer monétairement les déficits ? On n'a plus le droit d'en discuter.

Les soldes budgétaires...

— (*le journaliste interrompt*) On en discute, de ça... sous des formes détournées ou édulcorées, mais on en discute...

— Ah, mais, le financement monétaire des déficits ? mais je vous demande bien pardon, ça reste un article du traité et la Banque centrale continue de s'y tenir rigoureusement. Ce n'est pas parce qu'il y a un dispositif comme l'OMT (qui d'ailleurs a été annoncé mais qui n'a jamais été activé) que ceci change quoi que ce soit à l'affaire.

Donc, je dis que, de toutes ces questions qui ont été soustraites à la souveraineté, nous devons avoir le droit de rediscuter. »

Mon commentaire :

Est-ce que je rêve ou cet homme-là est bien mûr pour intégrer dans son analyse l'idée (radicale) d'un

processus constituant populaire ? :)

J'aime beaucoup ce moment (1:32:27) de complicité joyeuse :

